

Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 2020 à 20h00

Sous la présidence de M. Fernand VIERLING - Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 3 (dont 0 procuration)

Présents : M. Fernand VIERLING - Maire, M. Patrick GEIST, Adjoint, M. Rémi DURRHEIMER, Adjoint, Mme Danielle SCHUSTER, Adjointe, Mme Marie-Claire GERARD, Mme Marie-Jeanne GANGLOFF, M. David PAULUS, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude DAUL, M. Eric WOLFF, M. Hervé HERTZOG, Mme Véronique SCHULTZ, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Absents non excusés : Mme Muriel KRUTH, M. Martin LANOIX, Mme Martine BREGER.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation du secrétaire de séance
- 02 - Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2019
- 03 - Compte de gestion du trésorier - Exercice 2019
- 04 - Compte administratif - Exercice 2019
- 05 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- 06 - Fermage : mutation de terres
- 07 - Divers

En introduction, Monsieur Fernand VIERLING, Maire, informe les membres du Conseil municipal, qu'il souhaite permuter le point 03 et le point 04 de l'ordre du jour, à savoir :

- 03 - Compte administratif - Exercice 2019
- 04 - Compte de gestion du trésorier - Exercice 2019

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux.

1. Désignation du secrétaire de séance (n° 2020-01)

Il est proposé au Conseil municipal de désigner une personne membre du conseil afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose Madame Marie-Claire GERARD en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE Madame Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2020 (n° 2020-02)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020.

3. Compte Administratif - Exercice 2019 (n° 2020-03)

Sous la présidence de Monsieur Patrick Geist, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	565.856,58 €
Recettes	:	962.034,95 €
Excédent de clôture	:	396.178,37 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	327.747,18 €
Recettes	:	142.213,92 €
Déficit de clôture	:	185.533,26 €

Excédent global de clôture : 210.645,11 €

Hors de la présence de Monsieur Fernand VIERLING, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019.

4. Compte de Gestion du Trésorier - Exercice 2019 (n° 2020-04)

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2019. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (n° 2020-05)

Au vu du Compte Administratif 2019, Monsieur Patrick Geist propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Affectation du résultat de fonctionnement global fin 2019 :

Résultat de fonctionnement cumulé excédent : 396.178,37 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de l'affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) la somme de : 185.533,26 €

6. Fermage : mutation de terres (n° 2020-06)

Monsieur le Maire expose aux membres que la commune de Niederschaeffolsheim est propriétaire des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance	Valeur monétaire (indice 100)
35	03	Am Sportsplatz	90,00 a	80,645 €
35	04	Am Weitbrucher	90,00 a	80,645 €
35	19	Wald Gallacker	90,00 a	80,645 €

Il signale que ces parcelles sont exploitées par Monsieur Rémy Nonnenmacher qui les loue par le biais d'un contrat de bail à ferme. Monsieur Rémy Nonnenmacher nous a fait part qu'il souhaite transférer ce bail à son fils Dylan Nonnenmacher, exploitant agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le transfert du contrat de bail à ferme de Monsieur Rémy NONNENMACHER à son fils Dylan NONNENMACHER,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 3 mars 2020

Le Maire,

Fernand VIERLING